



KPMG S.A.
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9

Fondation Université Lumière Lyon 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Fondation Université Lumière Lyon 2
18 quai Claude Bernard – 69365 Lyon

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9

Fondation Université Lumière Lyon 2

18 quai Claude Bernard – 69365 Lyon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de l'Université Lumière Lyon 2,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Université Lumière Lyon 2 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 9 mars 2026

KPMG S.A.

Philippe Gatta
Associé

Etablissement université	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)			Date 19.02.2026
Année 2025				Heure 09:41:26
Période 01 à 15				Page 2
ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage				
Collections				
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur commandes				
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	90 211,08		90 211,08	124 000,00
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne				
Créances clients et comptes rattachés	1 000,00		1 000,00	
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	89 211,08		89 211,08	124 000,00
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	90 211,08		90 211,08	124 000,00
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	70 696,88		70 696,88	50 000,00
Autres				
TOTAL TRESORERIE	70 696,88		70 696,88	50 000,00
Comptes de régularisation				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	160 907,96		160 907,96	174 000,00

Etablissement université Année 2025 Période 01 à 15		Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 19.02.2026 Heure 09:41:26 Page 3
PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES			
Financements reçus		157 204,48	159 148,13
Financements de l'actif - Etat			
Financement de l'actif par des tiers			
Fonds propres des fondations		157 204,48	159 148,13
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			
Provisions réglementées			
TOTAL FONDS PROPRES		157 204,48	159 148,13
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires			
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers			
Dettes financières et autres emprunts			
TOTAL DETTES FINANCIERES			
DETTES NON FINANCIERES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 703,48	14 851,87
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)			
Autres dettes non financières		1 000,00	
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES NON FINANCIERES		3 703,48	14 851,87
TRESORERIE			
Autres éléments de trésorerie passive			
TOTAL TRESORERIE			
Comptes de régularisation			
Ecart de conversion Passif			
TOTAL GENERAL		160 907,96	174 000,00

Etablissement université	Système de base COMPTE DE RESULTAT	Date 19.02.2026
Année 2025		Heure 09:41:26
Période 01 à 15		Page 4
Charges (hors taxes)	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats		
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	27 607,65	14 851,87
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations divers		
Charges sociales		
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	5 336,00	
Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	32 943,65	14 851,87
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transfert aux ménages		
Transferts aux entreprises		
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres entités		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		
Dotations aux provisions et dépréciations		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	32 943,65	14 851,87
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêt		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Pertes de change		
Autres charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		
Impôts sur les sociétés		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		
TOTAL CHARGES	32 943,65	14 851,87

Etablissement université	Système de base COMPTE DE RESULTAT	Date 19.02.2026
Année 2025		Heure 09:41:26
Période 01 à 15		Page 5
Produits (hors taxes)	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	1 000,00	
Subventions pour charges de service public		
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs	1 000,00	
Produits de la fiscalité affectée		
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	31 943,65	14 851,87
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits de cessions d'éléments d'actif		
Autres produits de gestion	31 943,65	14 851,87
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		
Reprises du financement rattaché à un actif		
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	32 943,65	14 851,87
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Produits des participations et des prêts</i>		
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Gains de change</i>		
<i>Autres produits financiers</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		
TOTAL PRODUITS	32 943,65	14 851,87



Annexe aux comptes annuels

Fondation universitaire

Comptes clos au 31 décembre 2025

1. Faits caractéristiques de l'exercice 2025 et écritures de régularisation

La fondation universitaire a été créée par une délibération du conseil d'administration de l'université Lyon 2 le 26 janvier 2024 et ses statuts ont été adoptés le 27 septembre 2024.

Les membres fondateurs sont les suivants :

- L'union régionale des SCOPS et SCIC (don de 32 000 euros)
- La Caisse d'épargne (don de 60 000 euros)
- La fondation MACIF (don de 32 000 euros)
- L'université Lyon 2 (don de 50 000 euros)
- L'aéroport de Lyon (don de 30 000 euros)

L'article R. 719-202 du code de l'éducation précise que la fraction consommable de la dotation ne peut excéder chaque année 20% du total de la dotation. Il est par ailleurs précisé que la fraction consommable de l'apport des personnes publiques ne peut excéder 50%.

	Apport total	Part consommable annuelle
Union régionale des SCOPS et SCIC	32 000	6 400
Caisse d'épargne	60 000	12 000
Fondation MACIF	32 000	6 400
Université Lyon 2	50 000	25 000
Aéroport de Lyon	30 000	6 000
Total	204 000	55 800

2. Principes, règles et méthodes

Les informations contenues dans cette annexe sont relatives au bilan arrêté au 31/12/2025 et au compte de résultat de l'exercice.

Le total du bilan s'élève à 160 907,96 euros. Le compte de résultat présente un solde nul du fait du prélèvement sur la dotation consommable de 31 943,65 euros afin d'équilibrer le résultat déficitaire.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Les données sont présentées en euros.

Règles générales

La fondation universitaire possède l'autonomie financière, sans avoir la personnalité morale et est rattachée à l'université. La fondation universitaire établit des comptes financiers individuels qui ne sont pas agrégés avec les comptes de l'université.

Les données financières sont présentées :

- en utilisant les comptes du règlement ANC 2018-06, intégrés dans l'instruction comptable commune.
- les maquettes spécifiques (bilan et compte de résultat) établies à partir des comptes spécifiques aux fondations universitaires

Méthodes comptables générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Correction d'erreur

Néant

3. Notes relatives aux postes du bilan

a) L'actif

Aucune dépréciation, aucune immobilisation, aucun amortissement n'ont été comptabilisés en 2025.

Composition des fonds propres : les fonds propres sont constitués de la dotation initiale versée par les fondateurs et des versements à venir.

Les dotations des membres fondateurs sont enregistrées en dotations consommables, susceptibles d'être utilisées par la fondation, en application des statuts de la fondation. Le montant de la dotation à l'origine de la fondation s'élevait à 204 000 euros. En effet un nouveau membre fondateur a été intégré au sein de la fondation cette année : il s'agit de l'aéroport de Lyon avec un apport de 30 000 euros.

Au 31 décembre 2025, le solde net des dotations s'élève à 157 204,48 euros en raison de l'utilisation de la dotation consommable. En effet sur les 204 000 euros de dotations comptabilisées, 14 851,87 euros ont été utilisés en 2024 pour équilibrer le déficit et 31 943,65 euros cette année 2025.

Les créances constatées représentent 90 211,08 euros et sont les suivantes :

Tableau des créances			
Rubriques et postes	Montants	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	0.00	0.00	0.00
- Créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
- Prêts	0.00	0.00	0.00
- Autres créances immobilisées	0.00	0.00	0.00
		0.00	0.00
Créances de l'actif circulant	90,211.08	38,211.08	52,000.00
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	0.00	0.00	0.00
- Créances clients et comptes rattachés	1,000.00	1,000.00	0.00
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0.00	0.00	0.00
- Avances et acomptes versés sur commandes	0.00	0.00	0.00
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0.00	0.00	0.00
- Créances sur les autres débiteurs	89,211.08	37,211.08	52,000.00
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	90,211.08	38,211.08	52,000.00

Elles correspondent :

- Pour 89 000 euros aux apports initiaux des 3 membres fondateurs hors université Lyon 2. Des conventions avec chacun de ces organismes ont été rédigées et soumises au vote du conseil d'administration le 14 février 2025 afin de garantir le versement échelonné des fonds.
- Pour 1000 euros à un titre de recette à émettre qui a donné lieu à un produit à recevoir pour un don de 1 000 euros.
- Pour 211,08 euros à des frais bancaires au titre des dépenses à régulariser.

b) Le passif

S'agissant des dettes, elles sont de 3 703,48 euros et correspondent aux dépenses effectuées qui n'ont pas pu être soldées avant la fin de l'exercice :

Tableau des dettes				
Rubriques et postes	Montants	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus d'5 ans
Dettes financières	0.00	0.00	0.00	0.00
- Emprunts obligataires	0.00	0.00	0.00	0.00
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
- Dettes financières et autres emprunts	0.00	0.00	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00
Dettes non financières	3,703.48	3,703.48	0.00	0.00
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2,703.48	2,703.48	0.00	0.00
- Dettes fiscales et sociales	0.00	0.00	0.00	0.00
- Avances et acomptes reçus	0.00	0.00	0.00	0.00
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0.00	0.00	0.00	0.00
- Autres dettes non financières	1,000.00	1,000.00	0.00	0.00
- Produits constatés d'avance	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	3,703.48	3,703.48	0.00	0.00

Elles correspondent aux dépenses suivantes :

- 2 492,40 euros au titre de la certification des comptes
- 211,08 euros de charges à payer de frais bancaires
- 1 000 euros pour le versement d'une subvention de mécénat.

4. Notes relatives aux postes du compte de résultat

a) Produits de fonctionnement

Un produit de 1 000 euros a été constaté en 2025 en dehors de l'utilisation de la part de la dotation consommable pour permettre d'équilibrer le compte de résultat à hauteur de son déficit (soit 31 943,65 euros).

b) Charges de fonctionnement et de personnel

Les charges de fonctionnement sont de 32 943,65 euros. Elles se décomposent comme suit :

- 24 904,17 euros de dépenses de masse salariale ;
- 2 492,40 euros de dépenses de certification des comptes ;
- 211,08 euros de frais bancaires ;
- 5 336 euros de subventions versées à des projets.

5. Autres informations

a) Evénements postérieurs à la clôture

Sans objet

b) Engagements hors bilan

Néant